
Coordonnées et disponibilités

Jean Bégin Jean.Begin@sbf.ulaval.ca
Pavillon Abitibi-Price, local 2159b
(418) 656-2131 poste 2366

Sommaire

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| Description du cours | 2 |
| Identification | 2 |
| Objectifs généraux | 2 |
| Approche pédagogique..... | 3 |
| Contenu et activités | 3 |
| Évaluation | 3 |
| Liste des évaluations | 3 |
| Barème de conversion | 3 |
| Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat | 4 |
| Correction linguistique, retard et présentation des travaux | 4 |
| Étudiants ayant un handicap, un trouble d'apprentissage, ou un trouble de santé mentale | 4 |
| Matériel didactique | 4 |
| Matériel obligatoire..... | 4 |
| Site web de cours..... | 5 |
| Bibliographie | 5 |
| Bibliographie | 5 |

Description du cours

Identification

Session : Été 2012
Département : Sciences du bois et de la forêt
Nombre de crédits: 3 crédits

Objectifs généraux

Le cours FOR-2001 vise à mettre en pratique les concepts fondamentaux et les techniques de mesure des arbres, des peuplements, de la forêt et des produits forestiers, ainsi que les concepts fondamentaux à la base de la mesure de l'accroissement des arbres et des peuplements forestiers; à acquérir une expérience pratique de ces techniques en milieu forestier et à initier à la caractérisation des stations forestières au point de vue écologique. C'est un cours obligatoire qui se déroule après le deuxième semestre des programmes d'environnement et aménagement forestiers et d'opérations forestières et constitue un prérequis pour les cours FOR-2007 Formation pratique (sylviculture et écologie) et FOR-2012 Aménagement forestier. Plusieurs autres cours font appel à ces connaissances de base en dendrométrie

A la fin de ce cours l'étudiant(e) devrait être en mesure:

- a) d'expliquer le fonctionnement et d'utiliser les principaux outils ou instruments dendrométriques (pied à coulisse, ruban diamétrique, prisme, jauge d'angle, relascope, clinomètres, sonde de Pressler, carte, boussole, GPS, chaîne, topofil);
- b) d'expliquer les principaux éléments d'un plan de sondage, d'implanter des parcelles temporaires selon les normes de l'inventaire d'aménagement forestier du Québec, de préparer un tarif de cubage local au moyen d'études d'arbres partielles et de calculer les tables de peuplement et les tables de stock;
- c) de réaliser un inventaire d'exploitation ou un inventaire d'aménagement au moyen de parcelles temporaires à rayon variable (point sampling) et, selon les cas, de calculer la table de stock ou les tables de peuplement et de stock;
- d) d'identifier les principales plantes forestières en forêt boréale;
- e) de faire le relevé des principales caractéristiques écologiques permanentes d'une station forestière et d'en faire une brève interprétation;
- f) de planifier et de réaliser un inventaire après coupe et d'en interpréter les données;
- g) de planifier et de réaliser un inventaire de régénération et d'en analyser les données;
- h) de recueillir l'information nécessaire au calcul en forêt des superficies couvertes par des travaux sylvicoles, d'en calculer la superficie;
- i) d'implanter et de remesurer une parcelle permanente en respectant partiellement les normes en vigueur au Québec ainsi que d'en calculer l'accroissement;
- j) de recueillir l'information nécessaire à une analyse de tige, de reconstituer et d'interpréter les patrons de croissance en diamètre, en hauteur et en volume d'un arbre;
- k) de recueillir l'information et de faire les calculs relatifs au mesurage, au volume apparent et au volume réel, des bois tronçonnés et non tronçonnés.

Approche pédagogique

Le cours se déroule à la Forêt Montmorency du 13 août au 24 août 2012. Il comporte neuf (9) activités et s'étire sur une période de dix (10) jours. Chaque activité se déroule en petit groupe (6-8 étudiants) et est supervisée par un instructeur.

Contenu et activités

1. Inventaire forestier: placettes temporaires à dimension fixe
2. Plan de sondage et inventaire par points
3. Identification des plantes forestières
4. Classification et inventaire écologiques
5. Évaluation des volumes de bois affectés par les opérations de récolte
6. Inventaire de régénération et calcul de superficie
7. Etablissement et remesurage de placettes permanentes
8. Analyse de tiges et GPS
9. Mesurage des bois abattus (volume réel et volume apparent).

Évaluation

Liste des évaluations

L'évaluation de chaque étudiant(e) se répartit de la façon suivante:

- Participation aux activités (20%)
 - présence aux exercices;
 - collaboration générale avec l'instructeur;
 - qualité du travail réalisé;
 - intérêt manifesté pour améliorer ses connaissances ou pour communiquer son expérience.
- Rapport à remettre (plan de sondage, exercice de mesurage, ...) (30%)
- Examen théorique (dernière journée) (25%)
- Examen pratique (dernière journée) (25%)

Toute absence à une épreuve de contrôle devra être dûment justifiée dans les plus brefs délais sous peine de se voir attribuer la note 0% comme résultat de l'épreuve.

Barème de conversion

La note pondérée sera accordée selon le barème suivant :

| | | | | | | | | | | | |
|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|---|
| 90 | 87 | 84 | 81 | 78 | 75 | 72 | 69 | 65 | 61 | 55 | |
| ↓ | ↓ | ↓ | ↓ | ↓ | ↓ | ↓ | ↓ | ↓ | ↓ | ↓ | |
| A+ | A | A- | B+ | B | B- | C+ | C | C- | D+ | D | E |

Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat

Tout étudiant(e) qui commet une infraction relative aux études, au sens du Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval, dans le cadre du présent cours, notamment en ce que constitue du plagiat, est passible des sanctions qui sont prévues par ce Règlement. Il est très important que chaque étudiant(e) prenne connaissance des articles 22 à 32 dudit Règlement, à :

www.ulaval.ca/sq/reg/Reglements/Reglement_disciplinaire.pdf.

Tout étudiant(e) est tenu, en réalisant tout travail écrit requis dans un cours, de respecter les règles relatives à la protection du droit d'auteur et à la prévention du plagiat dans ses travaux formateurs soumis à l'évaluation. Constituent notamment du plagiat les faits de :

1. copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sur support de papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets ni en hors-texte et sans en mentionner la source;
2. résumer l'idée originale d'un auteur(e) en l'exprimant dans ses propres mots (paraphraser) sans en mentionner la source;
3. traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance;
4. remettre un travail copié partiellement ou totalement d'un autre étudiant(e) (avec ou sans son accord);
5. remettre un travail téléchargé partiellement ou totalement d'un site d'achat ou d'échange de travaux scolaires.

[Sources: En application de l'article 152 du Règlement des études de l'Université Laval, http://www.ulaval.ca/sq/reg/Reglements/Reglement_des_etudes.pdf, entré en vigueur le 1er mai 2009. Commission de l'Éthique de la science et de la technologie, *La tricherie dans les évaluations et les travaux à l'université: l'éthique à la rescousse* (rédaction: Denis Boucher), Québec, 15 mai 2009; texte adapté ici le 16 juillet 2009.]

Correction linguistique, retard et présentation des travaux

Un maximum de 15% pourra être enlevé aux résultats de chacun des examens et des travaux pour des fautes de grammaire, d'orthographe, de ponctuation ou de syntaxe, ainsi que pour la propreté du document, et cela à raison d'un demi-point (0.5%) par faute ou erreur constatée. La correction des travaux d'étudiants non francophones fera l'objet d'une considération particulière. Aucun retard injustifié à la remise des travaux ne sera toléré.

Étudiants ayant un handicap, un trouble d'apprentissage, ou un trouble de santé mentale

Les étudiants qui ont une lettre d'Attestation d'accommodations scolaires obtenue auprès d'un conseiller du secteur Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH) doivent rencontrer leur professeur au début de la session afin que des mesures d'accommodation en classe ou pour les évaluations puissent être organisées. Ceux qui ont une déficience fonctionnelle ou un handicap, mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter le secteur ACSESH au 656-2880, le plus tôt possible.

Le secteur ACSESH vous recommande fortement de vous prévaloir des services auxquels vous avez droit afin de pouvoir réussir vos études, sans discrimination ni privilège. Pour plus d'information, voir la Procédure de mise en application des mesures d'accommodations scolaires à l'adresse suivante : <http://www.aide.ulaval.ca/sqc/site/cocp/pid/1936>.

Matériel didactique

Matériel obligatoire

Des notes de cours couvrant l'ensemble de la matière seront vendues au début des travaux pratiques. Un certain nombre de documents électroniques sont disponibles sur [site www du cours](http://www.ulaval.ca/sqc/site/cocp/pid/1936).

Site Web du cours

<http://www.sbf.ulaval.ca/dendro/cours/FOR-2001/FOR-2001.htm>

Bibliographie

Bibliographie

- Bégin, J., 2009. Notes du cours FOR-2001 Dendrométrie. Université Laval, Québec.
- Bitterlich, W., 1984. The relascope Idea. Commonwealth Agricultural Bureaux, London, 241 p.
- Bruce, D., 1961. Prism cruising in the Western United States and Volume Tables for Use Therewith. Mason, Bruce and Girard Consulting forester, 61 p.
- MRN, 1994. Le point d'observation écologique. Direction de la gestion des stocks forestiers, 116 p.
- MRNF, 2004. Guide de reconnaissance des types écologiques région écologique 5e, région écologique 5f, Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Direction des inventaires forestiers, Québec. 43 p.
- MRNF, 2005. Évaluation des volumes de bois affectés par les opérations de récolte : Instructions. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Direction de l'assistance technique, Québec. 39 p.
- MRNF, 2006. Guide de terrain d'identification du type écologique : Sous-domaine de la sapinière à bouleau blanc de l'est région écologique 5e, région écologique 5f, Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Direction des inventaires forestiers, Québec. 43 p.
- MRNF, 2009 Méthode de mesurage des bois : Instructions 2009-2010. Ministère des ressources naturelles et de la faune du Québec, 300 p.
- MRNF, 2008. Norme de stratification écoforestière Quatrième inventaire écoforestier. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Direction des inventaires forestiers, Québec. 52 p.
- MRNF, 2011. Normes d'inventaire forestier. Les placettes-échantillons permanentes. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Direction des inventaires forestiers, Québec. 243 p.
- MRNF, 2011. Normes d'inventaire forestier. Les placettes-échantillons temporaires. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Direction des inventaires forestiers, Québec. 213 p.
- Perron, J.-Y., 1985. Tarif de cubage: volume marchand brut. Ministère de l'Énergie et des Ressources, Service de l'inventaire forestier, Québec, 55 p.
- Robert, D. et J.-P. Saucier. 1991. Cadre écologique forestier Normes de prise de données et de vérification (révision 1991). Ministère des Forêts, Service de l'inventaire forestier, 180 p.